



## SOLUTIONS DE FINANCEMENT POUR L'INSTALLATION EN ÉLEVAGE CAPRIN LAITIER



Comment adapter  
les outils financiers  
existants ?



# Prêt *in fine*

Prêt avec remboursement in fine, c'est-à-dire remboursement du capital en fin de tableau. Seuls les intérêts sont remboursés tout au long du prêt.

### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Il s'agit d'un emprunt bancaire ou envers un autre organisme prêteur (financement participatif).

#### INTÉRÊTS

- Laisse du **disponible pour les paiements plus urgents** (ex : charges d'approvisionnements) pour faire tourner le cycle de production.
- Possibilité de se focaliser sur l'atteinte des objectifs techniques et non financiers. Le remboursement a lieu **quand le rythme de croisière est atteint**.
- Défiscalisation plus importante qu'un prêt classique par la déduction des frais financiers plus importants, alors que l'apport est placé sur des produits peu fiscalisés.

#### LIMITES

- Intérêt du prêt in fine limité si le taux d'intérêt est élevé et la rémunération de l'épargne basse.
- **Taux pratiqués en général plus élevés** qu'un crédit classique (+ 0,3 à 0,5 %).
- Au-delà du taux, les annuités d'un prêt étant calculées sur le capital restant dû, le coût d'un prêt in fine est mécaniquement plus important qu'un prêt classique pour le même taux.
- Les **garanties exigées sont plus importantes** que pour un prêt classique.



Comment  
adapter les outils  
financiers  
existants ?

## Prêt *in fine*

### RECOMMANDATIONS POUR APPLICATION DANS LE SECTEUR CAPRIN

- Il est nécessaire de pouvoir **mettre de l'épargne de côté** afin d'assumer le remboursement du capital et / ou d'avoir un apport servant de garantie.
- Il faut penser à partir sur des **montants raisonnables de prêt** afin d'être sûr de pouvoir le rembourser.

### EXEMPLE ISSU D'UN CAS RÉEL

#### **Exemple de prêt *in fine* avec durée de remboursement moyen terme par MiiMOSA.**

**Objet :** prêt participatif avec possibilité de remboursement *in fine*, avec pour vocation d'accompagner les démarches de transition des agriculteurs (agroécologie, énergies renouvelables, agriculture biologique, agroforesterie, conservation des sols, stockage du carbone). Ce prêt peut aller jusqu'à un million d'euros (levée maximal autorisée) et jusqu'à 7 ans maximum (dispositif régulé par l'AMF).

#### **Modalités de mise en oeuvre :**

La levée de fonds est réalisée via la plateforme MiiMOSA Transition.

Le taux d'intérêt est fonction du risque évalué et peut aller jusqu'à 6 %. À cela s'ajoutent les frais de service de 4 %.

#### **Procédure de sélection des projets :**

Chaque projet est présenté à un Comité d'investissement composé des membres de la Direction de MiiMOSA, qui valide ou non la qualité du projet et donc sa mise en ligne. Ce comité sélectionne les projets en fonction de plusieurs critères :

- analyse du management et de la gouvernance de la société,
- analyse de la structure financière et de sa rentabilité,
- analyse approfondie du marché et vérification de la faisabilité du projet,
- analyse des démarches de transition de la société (c'est-à-dire analyse de l'impact du projet dans les transitions du monde agricole et agroalimentaire : agroécologie, énergies renouvelables, agriculture biologique, agroforesterie, conservation des sols, stockage du carbone).

L'ensemble des critères d'analyse permettent de déterminer le taux d'intérêt de l'obligation ou du minibon qui sera proposé, en fonction de la durée de l'investissement et de l'estimation du niveau de risque.

Aucune garantie ou caution personnelle n'est demandée.

### EN SAVOIR PLUS...

<https://argent.boursier.com/immobilier/fiches-pratiques/prets-in-fine-attention-aux-idees-recues-4459.html>

### **ORGANISMES PROFESSIONNELS PARTENAIRES**

- Établissements de crédit, plateformes de financement participatif.